

FOCUS RENTREE SCOLAIRE

Nouvelles ASIU

Participation licence sportive ou activité périscolaire

ASIU Aide Sociale à Initiative de l'Université à compter du 1^{er} septembre 2017 (sur une seule activité)

Sous conditions :

Enfant à charge et âgé de moins de 18 ans (facture nominative)
Les justificatifs devront être portés avant le 30 octobre 2017

Les bénéficiaires : Les titulaires, les contrats aidés et les contractuels de droit public justifiant d'un an d'ancienneté.

- Quotient familial inférieur ou égal à 8875€ : dans la limite de 50€ par an et par enfant
- Quotient familial entre 8875€ et 12400€ : dans la limite de 30€ par an et par enfant

Participation aux frais de fournitures scolaires

ASIU Aide Sociale à Initiative de l'Université à compter du 1^{er} septembre 2017

Sous conditions :

Enfant à charge de la 6^{ème} à la terminale. (Justificatif : certificat de scolarité + facture nominative)
Les justificatifs devront être portés avant le 15 octobre 2017

Les bénéficiaires : Les titulaires, les contrats aidés et les contractuels de droit public justifiant d'un an d'ancienneté.

- Quotient familial inférieur ou égal à 8875€ : dans la limite de 50€ par an et par enfant
- Quotient familial entre 8875€ et 12400€ : dans la limite de 30€ par an et par enfant